Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151112-2015_A257-DE
Date de télétransmission : 16/11/2015
Date de réception préfecture : 16/11/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A257

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à La Roque d'Anthéron - Approbation du programme général

---

Le 12 novembre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGEY Dominique donne pouvoir à BURLE Christian – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOUVE Mireille donne pouvoir ALBERT Guy – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël – MERGER Reine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules – TERME Françoise donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Prospective Aménagement Emploi et Formation
Département Stratégies Aménagement Habitat et Politique de la Ville
Direction des Opérations d'Aménagement
cvo

05_1_02

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Zones d'activités

Objet : Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à la Roque d'Anthéron – Approbation du programme général
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le projet d'extension de la ZAE du Grand Pont a été déclaré d'intérêt communautaire en janvier 2014 et sera mis en œuvre sous forme de ZAC. Les études ont été engagées dès le début de l'année 2015 et un programme de travaux a pu être déterminé pour l'aménagement et la viabilisation de cette opération. Il est proposé de valider ce programme général des travaux d'un montant de 3,46 millions d'euros HT.

Exposé des motifs :

Le projet d'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont sur la Commune de la Roque d'Anthéron a été déclaré d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire du 15 janvier 2014. En effet, cette opération, qui s'inscrit dans les objectifs du SCOT et du PLU de la Commune, a pour objectif l'accueil d'entreprises industrielles génératrices d'emplois peu qualifiés, en complément de la ZAE existante du Grand Pont

mais aussi de proposer des solutions d'implantation dans le Val de Durance pour les entreprises liées au développement d'ITER.

Cette zone fait dores et déjà l'objet de demandes d'implantations d'entreprises de plus en plus pressantes et notamment celle de la Société SPURGIN pour laquelle le Bureau communautaire du 24 septembre dernier a décidé de réserver un lot.

Le projet s'étend sur un périmètre total de 13 ha, dont 10 ha de foncier est maîtrisé par la Commune et en cours d'acquisition par la CPA. Les 3 ha restant appartiennent à l'entreprise SOGEA, implantée dans la zone d'activités existante. Des négociations ont été engagées afin d'intégrer ce foncier au projet d'aménagement.

La CPA, en accord avec la Commune, a décidé de mener une opération publique pour l'aménagement de cette zone d'activités, et une procédure de ZAC a été initiée par délibération n°2015_B191 du Bureau communautaire du 23 avril 2015. Un certain nombre d'études préalables avaient toutefois été lancées dès le début de l'année 2015, et une équipe composé d'un architecte urbaniste, d'un paysagiste et d'un bureau d'études techniques est désormais chargée de l'élaboration des dossiers de ZAC.

Il s'agit aujourd'hui de valider le programme général des travaux d'aménagement de l'extension de la ZAE du Grand Pont.

Le projet va permettre de viabiliser environ 10 ha de surface cessible et une dizaine de lots. Le découpage envisagé permet de répondre aux demandes d'entreprises industrielles avec des grands lots de 3 ha ou de plus d'un ha, mais également de proposer des surfaces plus réduites de 5 000 m² et moins, destinées aux PME/PMI et aux entreprises artisanales.

Les travaux d'aménagement vont consister à :

- Amener les réseaux de la zone d'activités existante jusqu'à l'extension ce qui représente un linéaire assez important ;
- Réaliser une voirie centrale desservant l'ensemble des lots, et assurer l'accessibilité au site depuis la RD67 en tenant compte des problématiques foncières et de sécurité. L'emprise totale de la voirie représente 14 000 m² de surface.
- Prendre en compte la sensibilité paysagère et environnementale du site. En effet, la proximité d'espaces naturels et agricoles nécessite des aménagements paysagers qualitatifs, 15 000 m² d'espaces publics seront dédiés aux espaces plantés (y compris les bassins de rétention).

Ce programme général se résume de la manière suivante :

Réalisation du réseau viaire et de l'accès à la zone par l'aménagement d'un « tourne à gauche » sur la RD	1 625 000,00 €HT
Réalisation de tous les réseaux secs et humides, y compris bassin de rétention, viabilisation des lots	1 265 000,00 €HT
Aménagements paysagers	570 000,00 €HT
TOTAL	3 460 000,00 €HT

Une AE (Autorisation d'Engagement) d'un montant de 4 millions d'euros HT pour la réalisation de cette opération, y compris les études et les honoraires, a été créée par délibération en date du 10 juillet 2015 au Budget Annexe de l'aménagement de la CPA.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;
VU la délibération n° 2014_A051 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 déclarant l'extension de la zone d'activités du Grand Pont d'Intérêt Communautaire ;
VU la délibération n° 2015_B191 du Bureau communautaire du 23 avril 2015 lançant la procédure de ZAC, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation et définissant les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et des pièces requises ;
VU la délibération n°2015_A119 du Conseil communautaire du 10 juillet 2015 créant l'autorisation d'engagement pour l'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à La Roque d'Anthéron ;
VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 15 octobre 2015 ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 29 octobre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme général de travaux pour l'extension de la ZAE du Grand Pont à la Commune de La Roque d'Anthéron pour un montant de 3,46 millions d'euros HT ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne 3B 90, AE du Budget Annexe qui dispose des crédits suffisants.

EXTENSION DE LA ZAE DU GRAND PONT – SCHEMA DE PRINCIPE

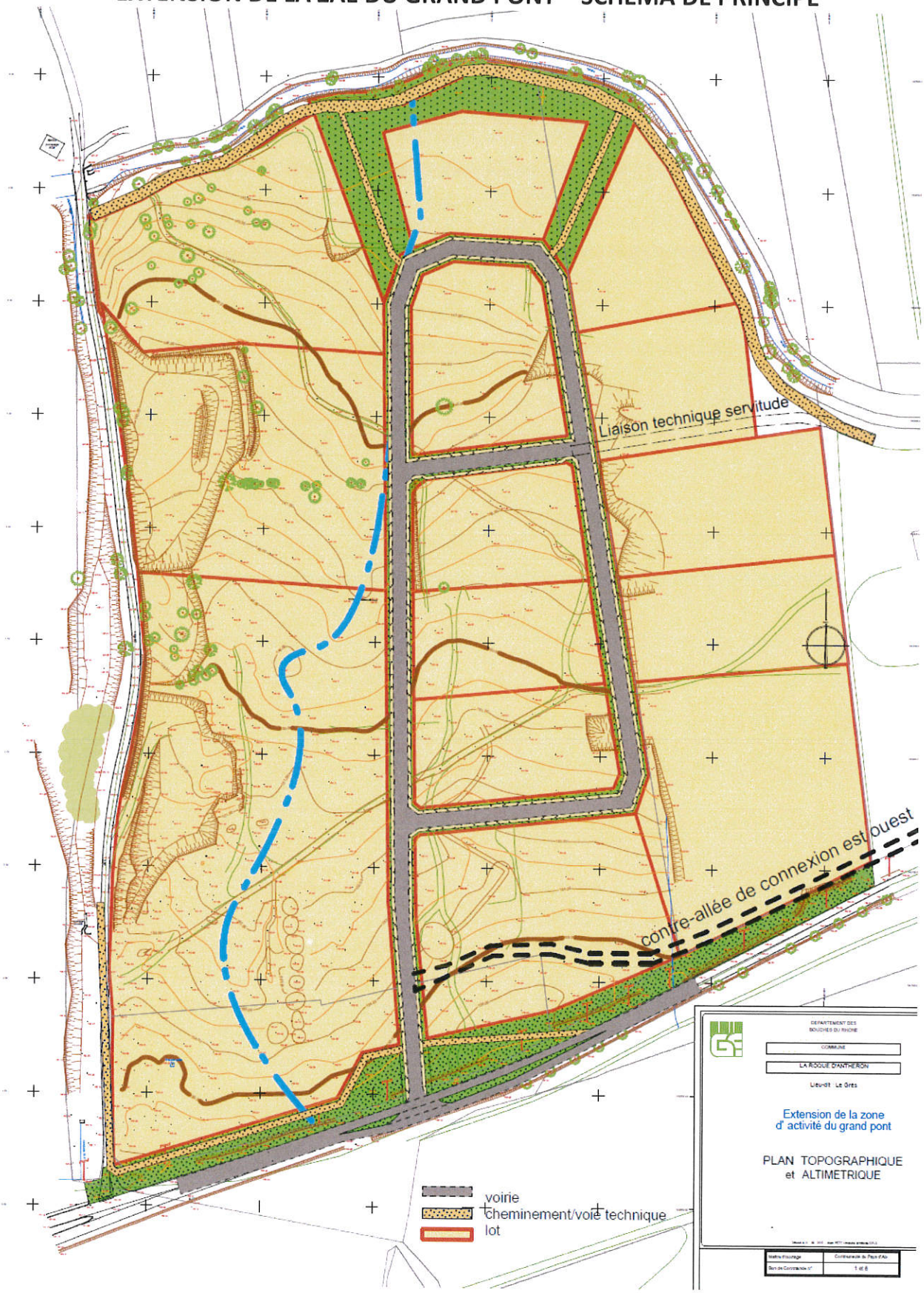

2015_A257

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Projet d'extension de la zone d'activités économiques du Grand Pont à La Roque d'Anthéron - Approbation du programme général

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	88
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	88
Majorité absolue	45
Pour	88
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

13 NOV. 2015